

**FICHE
RESSOURCES
ENSEIGNANTS**
Séquence
pédagogique



La Première Guerre mondiale

Le passeport Nansen et le statut des apatrides

Séries générale et techno / Première
Histoire / Thème 4 / Chapitre 3

AVANT-PROPOS

Le Cpa vous propose ce dossier documentaire sur le thème de **Sortir de la Guerre**, conçu comme une séquence de travail à réadapter pour vos classes de Première.

Le programme officiel

Histoire

Première Générale

Thème 4 La Première Guerre mondiale : « le suicide de l'Europe » et la fin des empires européens

Chapitre 3 Sortir de la guerre

PPO 1919-1923 : Les traités de paix

PPO 1920 : Le soldat inconnu et les enjeux mémoriels

PPO 1922 : Le passeport Nansen et le statut des apatrides

Constitué de ressources, de visuels, d'idées d'exercices, mais aussi d'une bibliographie, d'une liste de sites web et de vidéos, ce dossier peut être complété par une sortie culturelle.

Sur cette thématique, vous pourrez choisir entre plusieurs **animations, conçues par Le Cpa** et animées par des médiateurs expérimentés.

LE PARCOURS MIGRATOIRE DES VALENTINOIS D'ORIGINE ARMÉNIENNE / visite

Visite libre avec livret ou guidée dans le parcours permanent

LA PETITE ARMÉNIE DE VALENCE / visite urbaine

Entre histoire et mémoire, cette visite du centre-ville de Valence permet d'aborder l'installation des rescapés du génocide des Arméniens devenus apatrides, et d'évoquer un exemple d'accueil et d'intégration d'une population venue d'ailleurs.

PARTIR OU PAS ? / atelier

Un atelier-jeu grandeur nature à la rencontre de jeunes adultes confrontés à la question du départ qui est aussi l'occasion de revenir sur l'histoire et le vocabulaire des migrations.

LA GUERRE APRÈS LA GUERRE. LA FRANCE AU PROCHE-ORIENT, 1918-1923 / exposition virtuelle

Tandis que la Première Guerre mondiale s'éteint sur le continent européen, la signature de l'armistice de Moudros, le 30 octobre 1918, met officiellement fin à la guerre au Levant entre l'Empire ottoman et les puissances de l'Entente. Cependant, au Proche-Orient, la Grande Guerre ne s'arrête pas.

<https://www.le-cpa.com/la-guerre-apres-la-guerre/lexposition>

CONTEXTE HISTORIQUE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Pendant la Première Guerre mondiale, le Proche Orient devient le théâtre d'une **violence de masse d'une ampleur sans précédent**, commise par l'État ottoman contre des composantes de sa propre population, les Arméniens, victimes d'un génocide, mais également des Assyro-chaldéens. Aux centaines de milliers de morts s'ajoutent des **déportés en détresse** regroupés dans des villes syriennes ou mésopotamiennes, des femmes et des filles enlevées, des enfants abandonnés.

Au fur et à mesure de leur avancée, les Alliés découvrent avec stupeur des images de désolation aussitôt transmises au monde entier et faisant éclater la **réalité du génocide**. Il y a urgence à déclencher un vaste programme d'aide humanitaire.

Dans un élan de **mobilisation à grande échelle**, des organisations internationales et arméniennes, aidées des forces alliées françaises et britanniques, vont mettre en place un grand plan d'actions au profit des survivants.

Tandis que le conflit mondial s'achève, il faut dès lors entreprendre un autre combat, d'ordre humanitaire celui-là, afin de **sauver les rescapés** de ces crimes collectifs.

Le 20 octobre 1921, les Français, représentés par Henri Franklin-Bouillon signent avec Mustapha Kémal **les Accords d'Angora** (Ankara). Dès lors la terreur s'empare de populations chrétiennes, en grande majorité des Arméniens, dont le souvenir des massacres, récents ou plus anciens, demeure vif. Au lendemain des massacres de 1915, l'abandon de la Cilicie par la France prive les Arméniens d'un foyer où ils espéraient s'installer durablement et reconstruire une vie collective.

La signature du **traité de Lausanne**, le 24 juillet 1923, entre les Alliés et le mouvement national de Mustapha Kémal, annule et remplace le traité de Sèvres ratifié par le sultan. Elle donne une confirmation officielle et internationale à l'établissement de la nouvelle Turquie qui récupère une grande partie des territoires revendiqués par le pacte national turc de 1920 soit, une pleine souveraineté sur Istanbul et son arrière-pays européen, ainsi que sur l'Arménie occidentale, le Kurdistan et la côte orientale de la mer Égée (Smyrne, Éphèse, etc.). Il n'est plus question d'une zone autonome kurde, ni d'un foyer arménien en Anatolie, pas plus que de la protection des assyro-chaldéens.

La migration est totale. Les réfugiés sont dans un premier temps abrités sous des tentes distribuées par l'armée française ou le Near East Relief, puis, après quelques années, les tentes sont remplacées par des baraques. Ces camps constituent d'immenses bidonvilles aux conditions d'hygiène précaires.

À l'initiative du Haut-commissariat français, les Arméniens obtiennent la naturalisation syrienne ou libanaise.

Comment la communauté internationale répond-elle à la situation des réfugiés ?

Le réfugié est une figure contemporaine qui apparaît avec la Première Guerre mondiale et le déplacement durable de civils évacuant les zones de combat. Aux lendemains de la guerre, la disparition des empires et les conflits qui perdurent provoquent une crise humanitaire qui contraint les gouvernements à élaborer des solutions sous l'influence du diplomate Fridtjof Nansen. En créant la catégorie des apatrides, il dote les réfugiés du droit de libre circulation et de l'installation dans un pays d'accueil.

Travail avec les élèves

1. Qui est Fridtjof NANSEN ? (les élèves font des recherches.)

2. Définir les mots clés : réfugiés, apatride, SDN, HCR, certificat d'identité de voyage, déchéance collective de nationalité, Russes blancs

Réfugiés : personnes qui ont trouvé refuge hors de leur région ou de leur pays d'origine dans lequel elles étaient menacées. Statut défini et protégé par les conventions de Genève.

Apatride : personne qu'aucun État ne considère comme l'un de ses ressortissants nationaux.

SDN : Société des Nations, organisation internationale créée en 1919, sur une proposition du président américain Woodrow Wilson, par le traité de Versailles. Constituée de tous les pays vainqueurs, sa mission est de garantir le maintien de la paix.

HCR : le Haut Commissariat pour les réfugiés a pour but de protéger les réfugiés. Président de la délégation norvégienne auprès de la Société des Nations (SDN), Fridtjof Nansen, explorateur norvégien, devient le premier commissaire pour les réfugiés en 1921. Les Nations unies ont repris cette responsabilité jusqu'aujourd'hui (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

Certificat d'identité de voyage : document créé par Fridtjof Nansen à la conférence intergouvernementale de juillet 1922 à Genève ; initialement destiné aux réfugiés et apatrides russes, il a été étendu en 1924 aux Arméniens et en 1928 aux Assyro-Chaldéens. En 1924, 38 États, dont la France, ont adopté ce document. Le passeport dit Nansen était rédigé en français et dans la langue du pays d'origine du réfugié ; la même solution a été

retenue dans les autres pays d'accueil. Son statut définitif a été fixé par la convention de Genève du 1933. Sa dénomination est officiellement supprimée après la Seconde Guerre mondiale, tout en demeurant présente dans le langage administratif courant. Dès lors, le Titre de voyage remplace le passeport Nansen.

Déchéance collective de nationalité : ensemble de personnes ayant perdu leur nationalité. Les premiers ont été privés de leur nationalité par Lénine, tandis que les seconds, rescapés du génocide de 1915, sont interdits de retour par la jeune république turque, car leurs "gouvernements avaient institué leur déchéance de nationalité collective".

Russes blancs : en 1921, l'Armée blanche (tsariste), défaite par l'avancée de l'Armée rouge (bolchevique), quitte la Russie par le sud, par la Crimée. Ils fuient la révolution bolchevique, ils sont aristocrates, bourgeois, soldats, artistes... ils deviennent tous exilés et apatrides.

3. Présentez le rôle de la **SDN** et du **HCR**.

4. **Document 1** : expliquez comment la SDN répond à la situation des apatrides.

Ce document permet d'abolir des frontières. Le 5 juillet 1922, le premier haut-commissariat pour les réfugiés de la Société des Nations (SDN), et sous l'impulsion du diplomate norvégien Fridtjof Nansen, crée un document d'identité pour réfugiés sans patrie, premier instrument juridique de protection internationale des réfugiés.

5. Documentaire Arte : à partir du documentaire, faire un résumé de **la situation des Russes blancs en URSS**.

6. À partir de l'exposition en ligne *La Guerre après la guerre. La France au Proche-Orient. 1918-1923*, sur le site du Cpa de Valence (<https://www.le-cpa.com/la-guerre-apres-la-guerre/lexposition>), faire un résumé de **la situation des réfugiés arméniens entre 1915 et 1923**.

7. À partir du **Document 2**, compléter le tableau suivant :

Pays de départ	Cause du départ	Pays d'accueil
Russes		
Arméniens		
Grecs		
Turcs		
Hongrois		
Bulgares		
Allemands		

8. À partir du **Document 3** : comment expliquez-vous que l'année 1926 constitue très probablement l'année où **les demandes de passeports Nansen** ont atteint leur maximum ?

L'année 1926 constitue très probablement l'année où les demandes de passeports ont atteint leur maximum. En effet, on peut noter que 11 % des passeports obtenus sur la période couverte par ce registre ont été honorés sur le seul mois de décembre 1926. On note ensuite une décroissance assez linéaire des demandes à l'exception des années 1930 et 1931 puis naturellement une très forte baisse pendant la Seconde Guerre mondiale. En mai 1924, le passeport Nansen fut étendu aux Arméniens.

9. Document 4 : Quelles sont **les lois turques** qui créent la situation d'apatride ?

La loi de septembre 1923, empêchant le retour des Arméniens, et la loi de mai 1927, excluant de la nationalité turque tous ceux qui n'ont pas pris part à la guerre d'indépendance et ceux qui étaient à l'étranger jusqu'en 1927.

10. Document 5 : Quelle est la mention qui fait d'Ohannès Haïrabédian **un apatride** ?

Délivré en 1924 par la république de Turquie à Ohannès Haïrabédian de Sivas, quelques jours avant son départ pour Valence, ce passeport porte la mention « **Retour interdit** » qui marque la volonté du nouvel État-nation d'exclure certaines minorités, dont les Arméniens.

LES DOCUMENTS ANNEXES

DOCUMENT 1

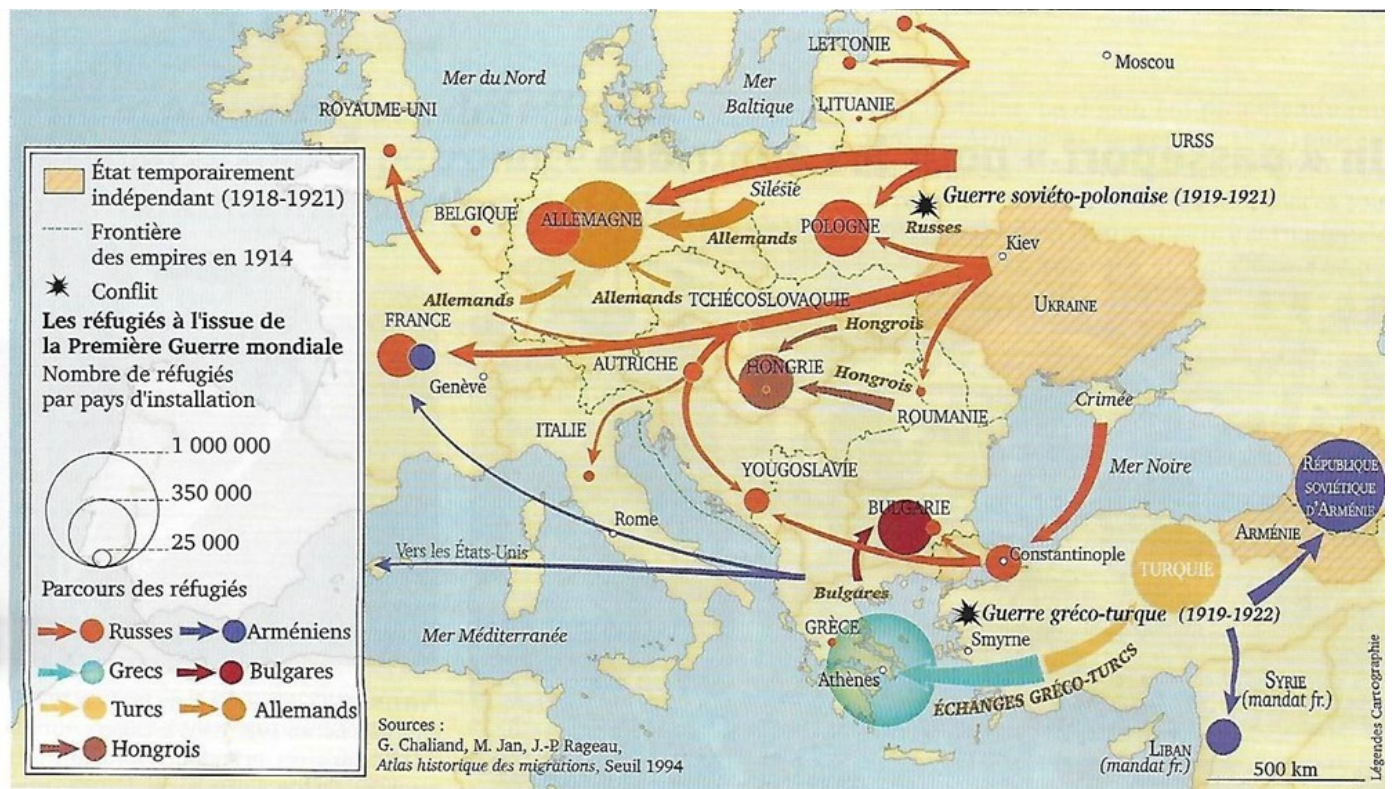
Passeport Nansen de la princesse Vera Mestchersky (© Dépôt de Pierre Mestchersky)

<https://www.histoire-immigration.fr/collections/passeport-nansen-de-la-princesse-vera-mestchersky>

FRANCE	SIGNALEMENT	
PASSEPORT NANSEN		
N° <u>63</u>		
Nom du titulaire : <u>MESTCHERSKY</u>	Taille :	Photographie du titulaire et, le cas échéant, photographies des enfants qui l'accompagnent
Prénoms : <u>Vera</u>	Cheveux :	
Lieu de naissance : <u>Tokio (Japon)</u>	Sourcils :	
Date de naissance : <u>8. Février 1875</u>	Front :	
et de :	Yeux :	
Nationalité : <u>et de son mari</u>	Nez :	
Profession : <u>2200</u>	Bouche :	
Domicile : <u>Moscou</u>	Barbe :	
Domicile antérieur :	Menton :	
	Visage :	
	Teint :	
	Signes particuliers :	
Le titulaire du présent titre n'a pas qualité pour obtenir un passeport français.	Accompagné de (nombre) enfants :	
OBSERVATIONS	Nom	Prénoms
		Date de naissance

DOCUMENT 2

Extrait de « 1918 : comment la guerre nous a changés », *L'Histoire*, n° 449-450, juillet-août 2018, p. 71

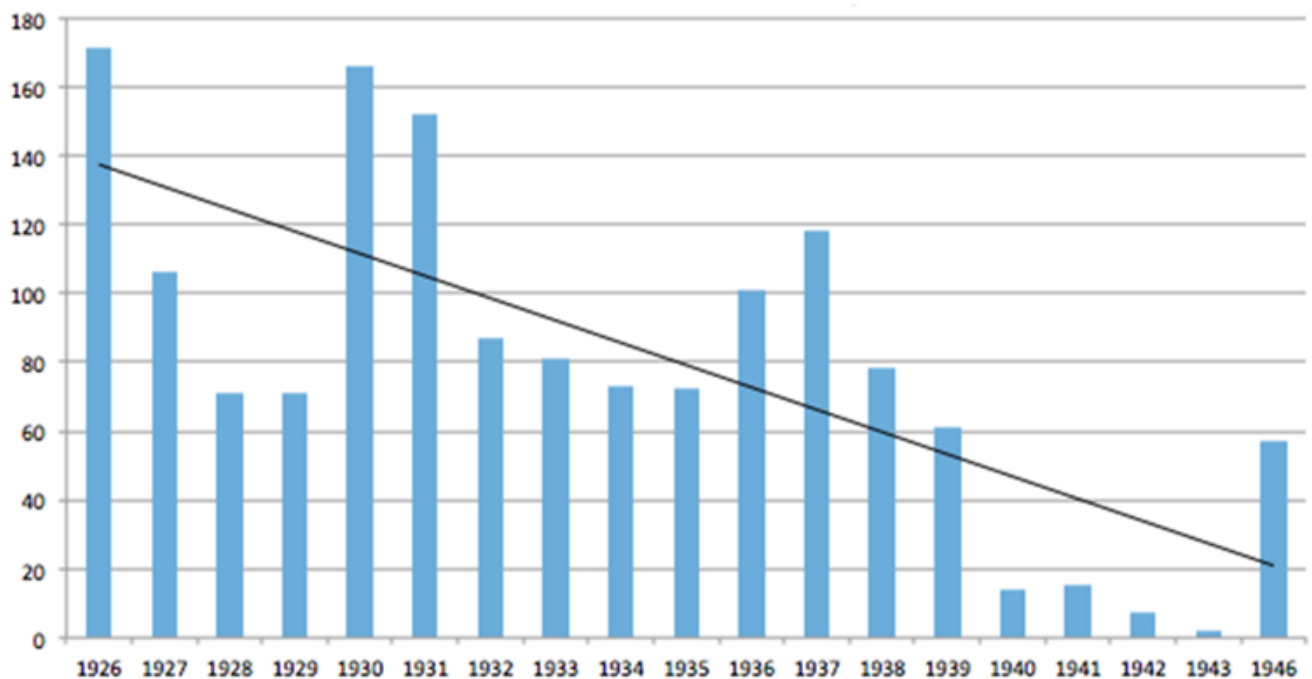


Des millions d'hommes et de femmes sur les routes

Les quelque 3 millions de réfugiés russes, arméniens et grecs déclenchent dans les mois qui suivent la fin de la guerre des mesures d'assistance internationale. Mais l'implosion des Puissances centrales et la création de nouveaux États entraînent ailleurs en Europe des mouvements massifs de populations essentiellement d'est en ouest. Leur situation est d'autant plus difficile que les frontières sont désormais sévèrement contrôlées. Autant de facteurs qui engendrent des réfugiés sans patrie.

DOCUMENT 3

Liste des Arméniens de Marseille et de sa région ayant déposé une demande de passeport Nansen (1926-1946) (source : <https://webaram.com/biblio/identite/passeports-nansen>)



DOCUMENT 4

Lois turques

25 avril 1923 : Loi sur « les propriétés abandonnées » qui prévoit la confiscation de tous les biens abandonnés par les Arméniens absents du pays, quels que fussent la date, le motif et les conditions de leur départ.

Septembre 1923 : Loi empêchant le retour des Arméniens ayant émigré de Cilicie et des provinces orientales.

23 mai 1927 : Exclusion de la nationalité turque de tous ceux qui, lors de la guerre d'indépendance, n'y ont pas pris part ou qui sont restés à l'étranger entre le 24 juillet 1923 et la date de la promulgation de cette loi.

DOCUMENT 5

Passeport « Retour interdit » (Coll. Le Cpa - Valence Romans Agglo - Don Haïrabédian)

Nom du père	<i>Chamès</i>	پدر بنام شحم و شمرق او خان
Qualité ou profession		صفت و مائکلی
Lieu et date de naissance	<i>Chias</i> <i>en 1889</i>	محل و تاریخ ولادت <i>شک</i> <i>۱۳۰۵</i>
Domicile	<i>Corta Reui</i>	محل اقامت <i>ادینه لوه</i>
Destination	<i>France</i>	محل فرستادن <i>فرانس</i>
But et son voyage	<i>Retour interdit</i>	مقصود سیاحت <i>عودت جائز نکند</i>

— V —

— ۶ —

RESSOURCES

Ouvrages

Réfugiés et apatrides. Administrer l'asile en France (1920-1960)
Sous la direction d'Aline Angoustures, Dzovinar Kévonian et Claire Mouradian
Presses universitaires de Rennes, 2017

Réfugiés et diplomatie humanitaire, les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres
De Dzovinar Kévonian
Publication de la Sorbonne, 2004

Sites web

- <http://www.histoire-immigration.fr/>
- <https://ofpra.gouv.fr/fr/passeport-nansen>
- <https://www.unhcr.org/fr/>
- <https://www.histoire-immigration.fr/collections/passeport-nansen-de-la-princesse-vera-mestchersky>
- <https://webaram.com/biblio/identite/passeports-nansen>

Site web du Cpa

- **Le dossier documentaire** *Réfugié, repères historiques et juridiques* : https://www.le-cpa.com/application/files/5315/9041/7864/LeCpa_FicheRessourcesEnseignants_Refugies.pdf
- **D'autres ressources** en ligne : <https://www.le-cpa.com/a-vos-cotes/pour-les-profs>
- **Une exposition** virtuelle : <https://www.le-cpa.com/la-guerre-apres-la-guerre>

Documentaire

Nansen, un passeport pour les apatrides
Documentaire de Valentine Varela, fille de la réalisatrice d'origine russe Nina Companeez, avec Philippe Saada (Arte)



Le Cpa

14 rue Louis Gallet
26000 Valence

04 75 80 13 00
contact@le-cpa.com

www.le-cpa.com

valence
Romans
AGGLO